



Comité Syndical

Convocation du 30 mai 2017

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 15 juin 2017, à l'Espace Jean-Marie Truchot de Trouy.

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Alain BLANCHARD (AVORD), M. Jean-Marc LORGNIER (AZY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), M. Claude LELOUP (LES AIX D'ANGILLON), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Gérard HELIX (PLAIMPIED-GIVAUDINS), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Marc BOUELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Jean-François LOURY (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (Vasselay), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Jean-François MERE (ALLOGNY), Mme Martine GOUDIN (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Bernard BELOUET (MORTHOMIERS), M. Jean-Paul BERGER (MOULINS-SUR-YÈVRE), Mme Marie-José CHEVRIER (OSMOY), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), Mme Jacqueline PORTIER (SAINT-JUST), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS), Mme Corinne LEFEBVRE (VORLY),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

M. Pierre FOUCHET (CC TERRES DU HAUT BERRY), Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE),

Délégués du Conseil Départemental :

M. Pascal MEREAU (Conseil Départemental - Canton Avord), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost),

Pouvoirs :

M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE) à Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY),
Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),
Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (Conseil Départemental - Canton St Germain-du-Puy) à Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost),
M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV) à Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES),
Mme Nicole PINSON (PARASSY) à M. Christophe DRUNAT (RIANS),
M. Guy CHABRILLAT (FUSSY) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),
M. Fabrice CHABANCE (PLOU) à Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON),
M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX),
Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II) à M. Jean-Paul BERGER (MOULINS-SUR-YÈVRE)

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

Mme Caroline CHAUVEAU (AZY), M. Olivier MAUPETIT (TROUY),

Étaient absents excusés :

M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), Mme Nicole PINSON (PARASSY), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Michel BONNET (PRIMELLES), M. Anthony RENAULT (SALIGNY-LE-VIF), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINT SOLANGE), M. René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), M. Arsène ALEXANDRE (VILLABON), M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC TERRES DU HAUT BERRY), M. Pierre-Etienne GOFFINET

(CC LA SEPTAINE), Mme Irène FELIX (Conseil Départemental - Canton Bourges II), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), Mme Ghislaine DE BÉNGY-PUYVALLÉE (Conseil Départemental - Canton St Germain-du-Puy), Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy), M. Joël COURVEAULLE (ALLOUIS), M. Bruno LECOMTE (AVORD), M. Alain BARDEAU-FERRIEUX (BOURGES), Mme Magalie CACHO (BRÉCY), M. Jean-Pierre CHASSIOT (ETRECHY), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Dominique BLANC-BONNEVIE (JUSSY-CHAMPAGNE), M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Emmanuel DELRUE (LISSAY-LOCHY), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), M. Jean-Louis SALAK (MEHUN-SUR-YÈVRE), Mme Dorothée FONTAINE (MENETOU-SALON), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), M. Laurent RADOUX (PRIMELLES), M. Christian WEINGARTEN (SALIGNY-LE-VIF), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), M. Jean-Pierre DOHOLLOU (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), M. Thierry COSSON (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional du Centre-Val de Loire), Mme Véronique FENOLL (SIRDAB + Ad2T + Syndicat du Canal de Berry), M. Ludovic AZUAR (Ad2T), Mme Pascale JOYEUX (Chambre d'Agriculture + Conseil de Développement), M. Alain BRUNAUD (CCI), Mme Martine PARISSÉ (CCI), Mme Béatrice RENON (CAUE), M. Serge MECHIN (Pays Loire Val d'Aubois), Mme Dominique TALLAN (Conseil de Développement)

Assistaient également à la réunion :

M. Joël CROTTÉ (Conseil Régional du Centre/Val de Loire), M. Alain BARREAU (Chambre de métiers et de l'Artisanat), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Marion DE LATUDE (Pays de Bourges).



Alain MAZÉ, Président du Pays de Bourges, remercie l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Gérard SANTOSUOSSO, Maire de Trouy, pour accueillir l'assemblée du Pays puis lui passe la parole pour présenter sa commune.

Le Président signale à l'assemblée que le quorum (40) n'est pas atteint, l'assemblée délibérante ne comptant que 39 membres présents.

Aussi, il rappelle l'ordre du jour et propose de commencer la réunion en espérant que d'autres membres arrivent.

- I- **Procès-Verbal du Comité Syndical du 7-03-17 :**
 - Approbation
- II- **Projet de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)**
- III- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2019 du Pays de Bourges :**
 - Point sur les dossiers en cours
 - Validation de dossiers
 - Présentation du bilan à mi-parcours et évolution du CRST
- IV- **Programme LEADER**
 - Point d'étapes
- V- **Indemnités des élus**
- VI- **Questions diverses**

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 7 mars 2017:

- Approbation reportée au prochain CS.

Pas de vote – absence du quorum

(possibilité de télécharger tous les PV : [accueil](#)>[organisation administrative](#)>[procès-verbaux téléchargeables](#))

II- Projet de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Malgré l'absence du quorum, l'agent de développement fait une présentation du diaporama diffusé le 24 mai 2017 auprès du Comité de Pilotage PETR/SCoT :

Loïc RICHER, Agent de développement, rappelle aux membres la genèse qui a conduit les présidents d'EPCI des Pays de Vierzon et de Bourges à se retrouver depuis quelques mois afin de travailler sur l'émergence d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Plusieurs rencontres ont eu lieu, associant les services de la Préfecture et la Préfète elle-même, en présence des Députés et Sénateurs du Département.

L'extension du périmètre de travail du SIRDAB issue des fusions de Communautés de Communes et actée par les élus de la C.D.C.I, nécessite un nouvel élargissement, avec les futures adhésions des Communautés de Communes « Vierzon Sologne Berry » et « Villages de la forêt ».

A court terme, les élus communautaires du futur territoire du SIRDAB élaboreront le futur SCoT, à partir du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Cette démarche se rapproche de l'élaboration d'un Projet de Territoire qui est la principale compétence des PETR. Ces établissements sont issus de la loi MAPTAM et remplacent les établissements dits « Pays ». A l'échelle de la Région Centre-Val de Loire, deux PETR se sont constitués à partir de Syndicats de Pays.

Comme les EPCI sont les uniques membres du SIRDAB, c'est l'établissement public le plus proche de la forme juridique d'un PETR. De plus, les PETR, sont reconnus par l'Etat, comme les acteurs majeurs pour présenter des contrats de territoire.

Une réunion de travail, associant les services des Pays, du SIRDAB et ceux de la Préfecture, a permis de définir le scénario le plus adéquat afin d'atteindre cet objectif au cours de l'année 2018.

Ainsi, les Présidents d'EPCI, présents au COPIL du 24 Mai 2017, ont validé l'objectif d'élaborer un nouveau SCoT puis de créer un PETR.

Cette évolution est possible selon 3 étapes qui sont identifiées au sein des documents rédigés par les services de la Préfecture :

- Extension du SIRDAB avec l'adhésion des Communautés de Communes « Vierzon Sologne Berry » et « Villages de la forêt »,
- Transformation du SIRDAB en PETR,
- Et conjointement la dissolution des Syndicats dits de « pays » avec transfert de l'actif et du Passif au sein du PETR.

La première phase est déjà active, puisque chaque EPCI du Pays Vierzonnais a délibéré pour adhérer au SIRDAB. Ce dernier proposera aux membres de valider l'adhésion de ces deux EPCI. Chaque EPCI du SIRDAB devra valider (à l'unanimité) ces nouvelles adhésions, afin d'acter le nouveau périmètre du SCoT.

Les membres du syndicat pourront alors délibérer afin de devenir un PETR. A l'issue de ce vote, l'ensemble des 7 EPCI devra à nouveau valider à l'unanimité cette évolution, sous 3 mois.

Ensuite, le SIRDAB adoptera de nouveaux statuts qui définiront les missions du PETR. Il faudra alors engager conjointement pour chaque Syndicat de Pays sa dissolution, avec le transfert de l'actif et du passif au sein du futur PETR.

Le cahier des charges d'une étude de préfiguration du futur PETR a été réalisé par les équipes des différents syndicats. L'étude sera portée par le SIRDAB. Une future convention sera présentée auprès des deux assemblées de Pays pour valider la clé de répartition du financement.

Pierre FOUCHET s'interroge sur la création d'un tel syndicat sur un territoire aussi vaste. Il s'interroge sur les communes membres du « Syndicat du Pays Sancerre-Sologne ». Ces dernières sont attachées aux travaux portés par leur Syndicat. Il indique que la réflexion de rejoindre le Pays Sancerre-Sologne est une option partagée par quelques élus.

Pascal MEREAU intervient sur le thème de la proximité des porteurs de projets, quelle sera l'écoute des petites communes au sein d'une telle entité, il précise que l'éloignement laisse peu de place aux petits projets.

Alain MAZÉ comprend les différentes interrogations. Il précise que la démarche d'élargissement du SCoT est engagée. Les élus des différents territoires communautaires vont donc travailler à l'émergence d'un projet de territoire, tôt ou tard. Cette dynamique permettrait de faire converger des équipes qui ont œuvré au service des communes et des EPCI, ces dernières années.

Il précise que les projets portés par les territoires peuvent se décliner aux EPCI voisins, au sein d'une stratégie départementale et régionale, le projet de PETR ne peut être cloisonné.

Voir annexe (Document envoyé uniquement aux délégués Titulaires et téléchargeable sur le site : [Accueil>Agenda>voir le calendrier>15 juin 2017](#))

III- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2014-2019 du Pays de Bourges :

Loïc RICHER invite l'assemblée à voir où en sont les derniers dossiers dans le tableur ci-dessous.

- Point sur les dossiers en cours :

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi	Délibération du Pays en ... le ...	Date de passage en CP
5	Acquisition d'un moulin à farine pour production de farines et de semoules	EARL Sylvain PASQUET à Civray	I	11818,00	11600,00	HT	25	2 900	CS du 30/06/15	en attente de documents complémentaires de M. PASQUET avant passage en CP
20	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	20	31 100		
35-2	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	10	15 500	B du 6-09-16	en attente de pièces complémentaires
31	Opération Plantons le Décor - Nov/Déc 2016	Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges	I	41091,64	41000,00	TTC	80	32 800	CS du 1/12/16	en attente passage en CP du 12/05/17
20	Création d'un accueil Jeunes au sein d'un espace mutualisé (à St Martin d'Auxigny)	CC Terres du Haut Berry	I	614974,00	351500,00	HT	20	70 300	CS du 1/12/16	en attente d'une date de passage en CP
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Avord	F	12708,00	3125,00	TTC	80	2 500	CS du 7-03-17	en attente d'une date de passage en CP
7	Acquisition de matériels pour la production de semences de betteraves (écimeuse, faucheuse et chariot, tapis de récolte, déméleuse)	CUMA De Monfaucon à Villequiers	I	86701,00	85715,00	HT	35	30 000	CS du 7-03-17	En attente au PdB
35	Rénovation thermique de l'accueil périscolaire	Rians	I	33958,00	28400,00	HT	50	14 200	CS du 7-03-17	en attente d'une date de passage en CP
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	St Eloy-De-Gy	F	16246,00	4000,00	TTC	80	3 200	CS du 7-03-17	en attente d'une date de passage en CP
25	Construction de 4 logements collectifs en PLA I situés rue de Savigny-en-Septaine à Soye-en-Septaine	FONCIERE CHENELET	I					22 000	pas de passage en B ou CS du Pays - enveloppe additionnelle	CP du 10/03/17

Pour info, les dossiers validés en réunion de Bureau du 11-05-17 et transmis à la Région :

Le Président informe que les membres du Bureau ont validé les dossiers, indiqués ci-dessous, lors de la dernière réunion.

Délibération n°B/11-05-17/11 - Validation de dossiers CRST 2014-2019

<i>Fiche - Action</i>	<i>Opération</i>	<i>Maître d'Ouvrage</i>	<i>Investissement (I) ou Fonctionnement (F)</i>	<i>Coût réel HT ou TTC</i>	<i>Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)</i>	<i>HT-TTC</i>	<i>Taux maxi</i>	<i>Subvention régionale maxi</i>
32	<i>Acquisition de matériels d'entretien des espaces publics (binette, débroussailleuse, taille-haies)</i>	<i>St Martin d'Auxigny</i>	<i>I</i>	<i>5777,00</i>	<i>5750,00</i>	<i>HT</i>	<i>40</i>	<i>2300 €</i>
32	<i>Formation "Gestion des espaces verts et qualité de vie" à destination des agents communaux et intercommunaux</i>	<i>Terres du Haut Berry</i>	<i>F</i>	<i>5880,00</i>	<i>5869,57</i>	<i>TTC</i>	<i>46</i>	<i>2700 €</i>
34	<i>Achat d'un désherbeur thermique dans le cadre du développement de la production d'oignons de consommation</i>	<i>GAEC du Coudray (Civray)</i>	<i>I</i>	<i>11800,00</i>	<i>11714,29</i>	<i>HT</i>	<i>35</i>	<i>4100 €</i>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident, à l'unanimité, les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

- Validation de dossiers

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
32	Acquisition de matériels d'entretien alternatif des espaces publics	Fussy	I	5437	5250.00	HT	40	2100
32	Acquisition de matériels d'entretien alternatif des espaces publics	Soye-en-Septaine	I	9107	9000.00	HT	40	3600
7	Acquisition de matériels pour le transport (bétailière, plateau fourrager)	Cuma de l'Yèvre à Marmagne	I	34900	34857.15	HT	35	12200
5	Acquisition d'un four pour la vente directe de pain sur l'exploitation céréalière	EARL Les passagers du Sardonnnet à Allouis	I	30500	25000.00	HT	40	10000
35	Rénovation thermique de deux logements locatifs	Vornay	I	186580	53000.00	HT	60 (10% matériaux biosourcé)	31800

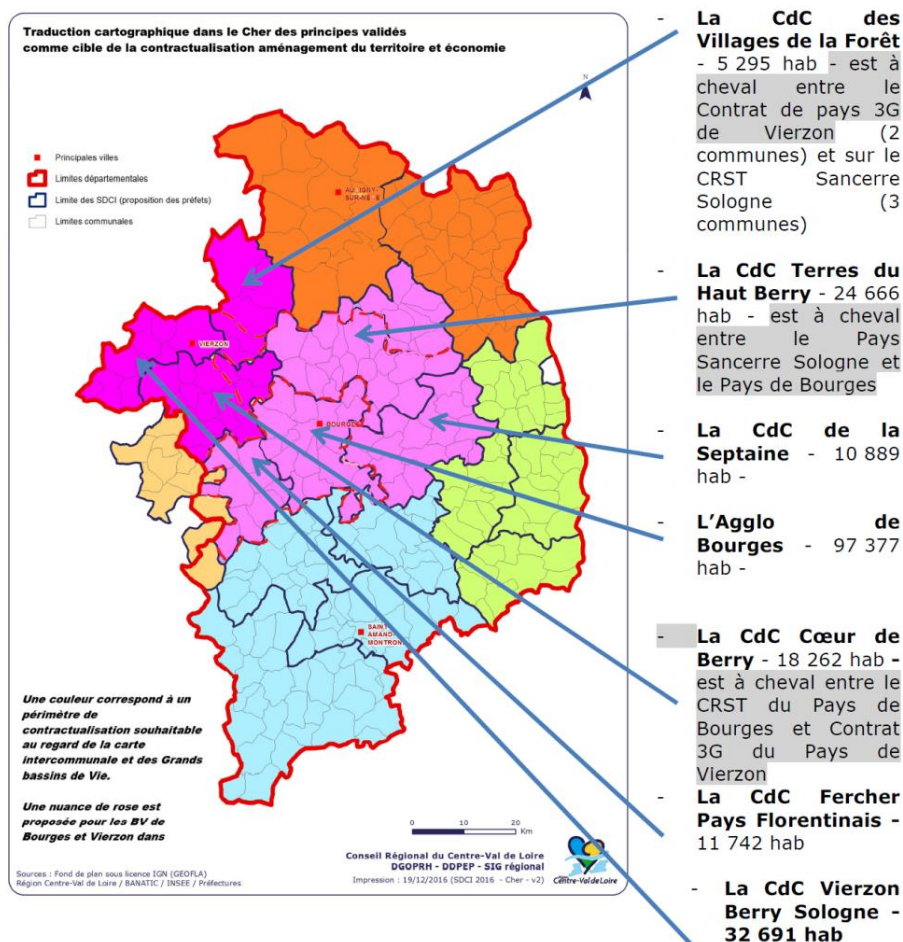
Pas de vote – absence du quorum

- Présentation du bilan à mi-parcours et évolution du CRST

Alain MAZÉ et Loïc RICHER informent de l'impact de la Loi NOTRe sur les Contrats Régionaux dont celui du Pays et notamment le bilan à mi-parcours.

1. La Loi NOTRe et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale :

Source – note de synthèse de la rencontre entre Jean-Pierre DELOINCE et ALAIN MAZE, respectivement, Présidents du Pays de Vierzon et du Pays de Bourges avec Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire.



Dominique ROULLET rappelle les principes retenus par la Région Centre-Val de Loire pour ses nouvelles contractualisations :

- Les Communautés de communes sont au cœur de la contractualisation et à ce titre les périmètres de contractualisation doivent respecter leurs limites,
- On doit rechercher, quand cela est possible, une convergence entre la maille de conventionnement économique et la maille de contractualisation aménagement du territoire,
- Le périmètre de contractualisation doit présenter une taille suffisante pour avoir un sens en termes de projets de territoire et de priorisation des projets,
- Il ne faut pas laisser de « dents creuses », c'est-à-dire de petites communautés de communes sans espoir de contractualisation, d'où la nécessité d'appréhender un maillage contractuel « souhaité »,
- Il convient d'engager un dialogue dans les territoires où un EPCI se retrouve à cheval sur 2 contrats et où des Communautés de communes de taille modeste ne se prêtent pas à la contractualisation.

2. Émergence d'un futur territoire de projets:

Mme La Préfète propose aux représentants des EPCI des deux territoires « Pays » de faire évoluer le SIRDAB en Pole d'Équilibre Territorial et Rural (regroupement d'EPCI).

Les enjeux sont :

- L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sans « dents creuses », conjointement aux périmètres actés par les Syndicats Mixtes limitrophes,
- La consolidation de futurs programmes d'actions mobilisant par exemple les fonds d'investissement au titre des Contrats de Ruralité et ainsi être associé à la mobilisation de la DETR, des fonds FISAC (développement de l'artisanat et du commerce – valorisation des centres bourgs,...). Pour information, les équipes du Pays Loire Val d'Aubois et du Pays Sancerre-Sologne ont accompagné les EPCI de leurs territoires à présenter un programme d'actions au titre de l'appel à projet « Contrat de Ruralité » 2017-2020.

Elle propose le scénario suivant pour aboutir à la création d'un PETR :

- Élargissement du SIRDAB (Regroupement d'EPCI) avec l'adhésion des Communautés de Communes « Vierzon - Berry-Sologne » et « Villages de la Forêt » (**démarches en cours**),
- Évolution du SIRDAB en PETR, dès 2018,
- Dissolution des Syndicats de Pays avec transfert de l'actif et du passif auprès du SIRDAB qui devient PETR.

Un Comité de Pilotage, associant les représentants des EPCI, des Pays, du SIRDAB va travailler dans les semaines à venir pour partager avec l'ensemble des collectivités membres l'opportunité d'un projet de PETR (positionnement régional, partenaire proactif des stratégies communautaires pour le développement des collectivités territoriales, investir de nouvelles synergies issues des territoires).

3. « Pays de Bourges » un syndicat au service des stratégies communautaires

Depuis sa création, le « Pays de Bourges » a soutenu la professionnalisation et les nouvelles compétences partagées par les élus locaux au sein de chaque EPCI :

- CC « Terres d'Yèvre » - développement des services petites enfance (crèche), équipements sportifs (dojo, piscine d'été),...
- CC « La Septaine » - développement du service petite-enfance (RAMPE), développement des accueils péri-scolaires et extrascolaires, hébergement touristique (gîte de groupes),...
- CC « Terroirs d'Angillon » - création du CIAS (portage de repas) et de la première MSAP, services petite-enfance (crèche et micro-crèche),...
- CC « FerCher Pays Florentais » - hébergements touristiques (gîte de groupes, camping,...), équipements sportifs (Piscine, Complexe multisports,...), service à la population (aire d'accueil des gens du voyage),...
- CC « En Terres Vives » - Economie (Bâtiment économique, passage à la TPU, hiérarchisation des ZAE, ...) – équipements sportifs et socio-culturels (complexe multisports, CLSH) – services à la population (épicerie sociale et solidaire et MSAP),...

Depuis 2000, les trois contrats de territoires régionaux ont évolué pour accompagner les projets structurants de chaque EPCI et répondre dans la mesure du possible aux projets communaux, en travaillant en lien avec l'ensemble des équipes du CAUE, du SDE18, de la nouvelle Agence départementale « Cher Ingénierie des Territoires » et plus particulièrement celle du SIRDAB qui a travaillé efficacement pour la réalisation du SCoT et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) actuellement validés. Ce travail de réseau s'inscrit au cœur des stratégies départementales et régionales, plus particulièrement avec le nouveau programme européen LEADER (thèmes du Pays de Bourges : maintien à domicile et circuits courts).

4. Quel devenir pour le CRST 2014/2019 du Pays de Bourges ?

La loi NOTRe « impacte » les « **limites contractuelles** » de deux EPCI.

La nouvelle Communauté de Communes « **Cœur de Berry** » a un territoire qui se répartit entre :

- les communes ressortissantes de la CC « Val de Cher et d'Arnon » pour lesquelles le Contrat Régional du Pays de Vierzon s'achève en Juin 2017

et

- deux communes de l'ex CC « Terres d'Yèvre » qui sont éligibles au titre du CRST 2014/2019 du Pays de Bourges.

De même la nouvelle Communauté de Communes « **Terres du Haut Berry** » connaît deux territoires qui sont éligibles à deux CRST :

- 2014/2019 du Pays de Bourges pour l'ex CC en Terres Vives et l'ex CC Terroirs d'Angillon

et

- 2015/2020 du Pays Sancerre-Sologne pour l'ex Hautes Terres en Haut Berry.

Les principes, énoncés par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, impliquent des périmètres communautaires de contractualisation. Donc la Région proposera rapidement des avenants aux CRST en cours (ajustement des enveloppes régionales, entre contrats, afin d'accompagner les projets initialement identifiés).

➤ **Le Conseil Régional du Centre Val de Loire propose aux EPCI des deux Pays d'élaborer un Contrat Unique.**

Source – note de synthèse de la rencontre entre Jean-Pierre DELOINCE et ALAIN MAZE, respectivement, Présidents du Pays de Vierzon et du Pays de Bourges avec Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Si l'option d'un Contrat unique est retenue, la Région notifiera l'enveloppe financière correspondante.

La gouvernance mise en place devra permettre de veiller à la régulation du programme et à la priorisation des opérations, pour garder un équilibre entre toutes les composantes du territoire.

Si le PETR n'est pas encore créé, le Contrat unique pourra dans l'attente être signé avec les 7 EPCI, les Villes de Bourges et Vierzon, et les 2 Syndicats de Pays.

Concernant le bilan à mi-parcours du CRST du Pays de Bourges, attendu pour le mois de juillet, il est indiqué que la Région **pourra soit reporter, soit exonérer le Pays de la négociation d'un bilan**, le CRST se poursuivant jusqu'à adoption du Contrat unique.

Après vérification, l'article 9-b du CRST stipule :

« Avant la fin de la 3ème année du Contrat, le Pays et ses partenaires adressent à la Région, après concertation avec l'ensemble des acteurs, un bilan d'étape, assorti de l'avis motivé du Conseil de Développement. Quantitatif et qualitatif, il doit permettre d'apprécier à la fois les avancées positives dans la programmation, mais également de repérer les difficultés rencontrées pour réaliser certaines actions et en analyser les causes. Il intègre les indicateurs définis en amont. Cette étape permet au territoire de proposer des ajustements par transfert de crédits d'une action vers une autre ... »

Cette rédaction peut être interprétée souplesment, les ajustements d'enveloppes n'étant en aucun cas obligatoires mais présentés comme une faculté.

5. Point d'étape sur le CRST 2014/2019 du Pays de Bourges

En 2014, Le CRST 2014/2019 du « Pays de Bourges » mobilise un fonds régional de 5 870 000 € afin d'accompagner les projets de développement des collectivités et partenaires socio-économiques du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges.

Ce fonds régional se décline selon deux fonds :

- un fonds régional d'investissement dédié à la réalisation de projets immobiliers et d'acquisition de biens, soit 4 933 000 €.
- un fonds de fonctionnement de 587 000 €, dédié à la réalisation d'études prospectives et l'aide à l'animation de projets, porté par le Syndicat ou les collectivités du territoire, comme le recrutement d'un chargé de missions « Contrat local de santé », ...

La dotation régionale de 5 870 000 € est complétée par une série d'**enveloppes additionnelles** dédiées aux :

- Fonds SUD, soit 1 000 000 € (engagé à 100% pour soutenir le déploiement du Très Haut Débit – Terres d'Yèvre, le Pôle économique de Rians/les Aix d'Angillon,...)
- Logement social soit 740 000 € (22 000 € de fonds mobilisés en 2017)
- Espaces publics dit « Cœur de Village » soit 512 000 € (146 200 € de fonds mobilisés)
- Développement des pôles de centralité soit 440 000 € pour le pôle urbain de Mehun-sur-Yèvre

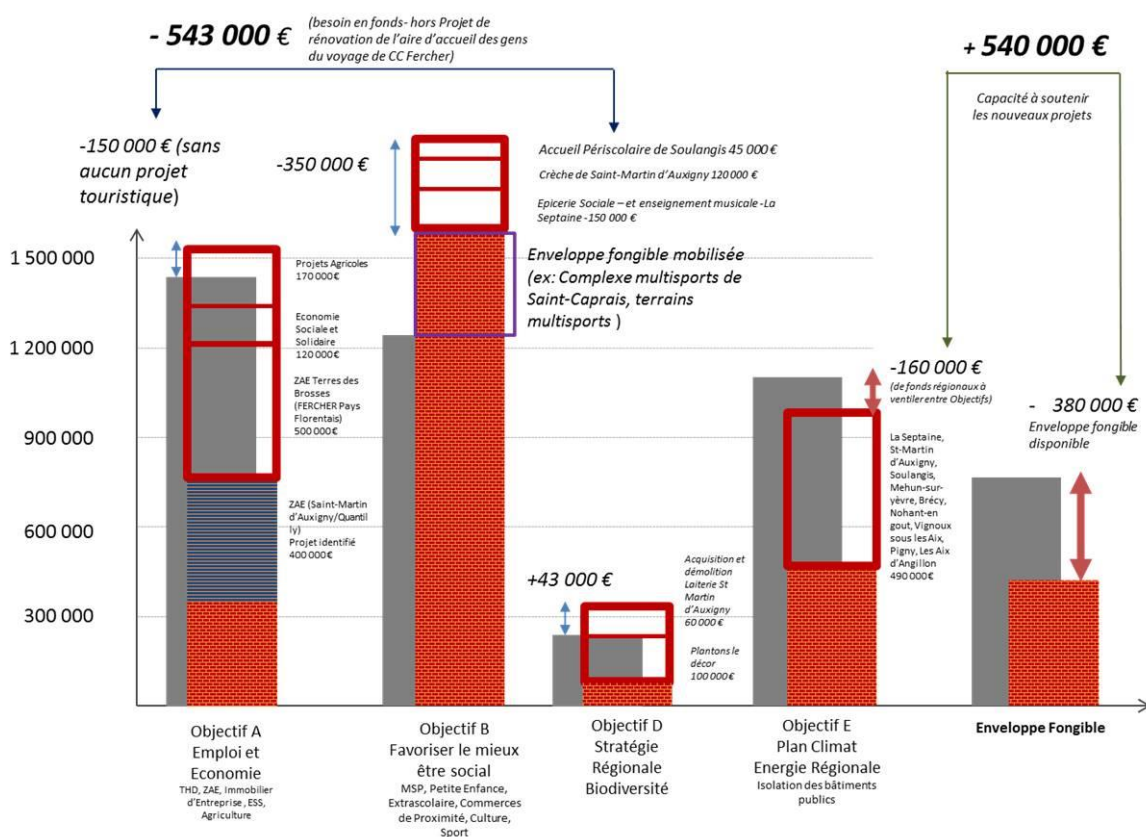
	2014	2017 (BMP – fonds régionaux engagé)	Solde	Projets identifiés
Fonds d'investissement	4 933 000 €	2 443 620 € (46%)	2 489 380 €	2 400 000 € (2 072 000€ de projets identifiés et un fonds agricole #300K€
Dispositif à vos ID	350 000 € (fonds ajusté)	176 000 € de fonds mobilisés	173 800 €	Piste de projets relatifs au déploiement des épiceries sociales (aide au fonctionnement)

Fonds de fonctionnement (10% du CRST)	587 000 €	359 423 € (61%)	227 577 €	
Total	5 870 000 €	2 979 043 € (50,7%)	3 066 957 €	

En 2017, le taux d'engagement est de 50,7%. Cependant l'ensemble des projets identifiés (une vingtaine) sont susceptibles d'être réalisés en 2017 ; ce qui correspond à un fonds potentiel de 1 300 000€ (22% de la dotation régionale).

6. Deux stratégies contractuelles à étudier :

a) Réaliser le bilan à mi-parcours et poursuivre le CRST 2014-2019 :



Le diagramme ci-dessus reprend les capacités financières mobilisables à ventiler afin d'accompagner les projets identifiés et pré-identifiés suivant :

- Aménagement des ZAE portés par la CC « Fercher Pays Florentais » et la CC « Terres du Haut Berry »,
- Economie sociale et solidaire : projets portés par « l'entraide berruyère », « le relais » et « le garage associatif et solidaire »,
- Accueil périscolaire de Soulangis,
- Extension de la crèche de Saint-Martin d'Auxigny,
- Création d'une épicerie sociale et solidaire de la CC La Septaine,
- Deux programmes « Plantons le décor » du Pays de Bourges,
- L'acquisition de la friche, ex laiterie, à Saint-Martin d'Auxigny afin de traiter un point noir sur l'Auxigny,
- Rénovation thermique de bâtiments publics (Pigny, Nohant-en-Gout, Brécly, les Aix d'Angillon, Soulangis, Vignoux-sous-les-Aix, Mehun-sur-Yèvre, CC la Septaine, Saint-Martin d'Auxigny)

Les nouveaux projets seront suivis pour être présentés au titre du futur CRST, dès 2020 (deuxième semestre).

Si le CRST se poursuit tel quel, il est alors impossible d'accompagner de nouveaux projets.

b) Converger vers un Contrat Unique dès 2018

La proposition du Conseil Régional du Centre-Val de Loire concernant un contrat unique permet :

- d'accompagner les nouveaux projets communautaires, à venir, sur une nouvelle période 2018/2022,
- d'optimiser une nouvelle enveloppe financière adaptée aux nouveaux territoires, soit plus de 5,8 € pour les collectivités du « Pays de Bourges » en complément des enveloppes financières du Pays de Vierzon et de la Communauté d'Agglomération,
- enfin pour les collectivités et partenaires éligibles au CRST du Pays de Bourges de pouvoir présenter des projets en cours d'élaboration, dès 2018, qui ne pouvaient pas mobiliser des fonds régionaux avant la fin du CRST programmé en juillet 2019.

Pour exemple, la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Florent-sur-Cher, la tranche 2 du projet de rénovation du garage associatif solidaire de Baugy, l'intervention de collectivités concernant la relance du dernier commerce,

Cette option implique de ne pas réaliser de bilan à mi-parcours et de déposer, le plus rapidement, les dossiers auprès des services régionaux, avant une date butoir, qui dépendra du dépôt du futur « contrat unique 2018-2022 ».

Alain MAZE précise que cette option permettra de créer une synergie de projets en lien avec le challenge de créer un PETR.

Voir annexe – Analyse du CRST 2014-2019 du Pays de Bourges par Objectif

(Document envoyé uniquement aux Délégués Titulaires - la version en couleur est téléchargeable sur le site Internet :

Accueil>Agenda>voir le calendrier>15 juin 2017)

IV- Programme LEADER

- Point d'étapes : Informations diverses

Marion de LATUDE fait un point sur le programme LEADER.

Impact de la réforme territoriale

Certaines CdC à cheval sur 2 GALs :

- Cœur de Berry : GAL Pays de Bourges/GAL Pays de Vierzon ;
- Terres du Haut Berry : GAL Pays de Bourges/GAL Berry Val de Loire ;

Courrier Région : « *le redécoupage des périmètres des GAL en fonction du périmètre des nouvelles CdC paraît le plus approprié. Il devra faire l'objet d'un accord de chacun des GAL concernés* ».

Or, stratégie basée sur territoire pré-réforme territoriale et autres GALs ne voient pas l'intérêt d'un changement.

- Pas de redécoupage des périmètres du GAL Pays de Bourges. A valider lors du prochain Comité de programmation : 21/06/17.

Conventionnement Région-ASP-GAL :

Demande d'avenant en cours de la part de l'ASP : modification de l'annexe 8 – Circuits de gestion

- A voter lors du prochain Comité de programmation : 21/06/17.

Comités de Programmation

Pas de Comité de programmation organisé depuis le dernier Comité syndical.

Animation

Travail sur un **plan de communication**, une plaquette de présentation et un Guide du porteur de projets.

Formation sur les Régimes d'Aides d'Etat (compatibilité des aides avec les règlements de l'UE).

Colloques :

- « **Mieux vieillir** » organisé par le Conseil départemental du Cher ;
- « **JetSan 2017 : la santé connectée** » organisé par l'IUT de Bourges.

Réunion d'information sur le **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations 2017** organisée par la DDT18.

Comités de pilotage et techniques des Espaces Tests agricoles du Cher organisé par l'EPLFPA Bourges-Le Subdray.

Rencontre de C. LATTIE (**CIAS Terres du Haut Berry**) : mise en réseau des **épiceries sociale** (réflexions sur l'approvisionnement local et la mutualisation) et lutte contre l'isolement des **personnes âgées**.

Rencontre de G. LOUET, B. DELAVY, C. AUBOUEIX et M. DUPONT (**EPLFPA Bourges le Subdray**) :

- **Maintien à domicile** : développement des compétences professionnelles, valorisation des métiers (label), validation des parcours professionnels ;
- **Alimentation locale** et solidaire : favorisation des groupements de production (structuration et production), développement de la diversification (besoin de contractualisation avec la RHD), Espaces Tests Agricoles.

Rencontre de G. LAJOINIE, **maraicher bio urbain** : aménagement du site de production des Marais de Bourges (magasin de vente, accueil touristique).

Comité de pilotage de l'étude du PIG (programme d'intérêt général) **Maintien à domicile** porté par le Conseil départemental du Cher.

Assises de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable sur l'**alimentation durable**.

Rencontre de M. AUDEBERT (**Vasselay**) : **approvisionnement** en circuit court de la **cantine** scolaire.
 Rencontre de C. LEMARCHAND (**Lycée Pierre-Emile Martin**) : Formation des futurs professionnels du bâtiment grâce à un appartement à domotiser et à cobotiser (dans le cadre de Campus des Métiers et des Qualifications MMICO).
 Réunion avec M. BANAH (**GAL Pays de Vierzon**) : projets en cours sur les GALs sur le thème de la **silver économie**.
Présentation synthétique du programme LEADER à la commission environnement du Pays de Bourges.
 Rencontre de R. GOGUERY (**Trouy**) pour la réhabilitation et l'aménagement d'un **potager pédagogique** au Château de Roze.
 Rencontre de A. PAPEGAYE (services environnement de **Bourges** et **Bourges Plus**) pour identification des synergies entre les objectifs portés par les structures.
 Rencontre de N. NEDDJAR (diversification à la **Chambre d'agriculture 18**) pour les Marchés de producteurs de Pays et autres actions de développement de la filière légume du Cher.
 Rencontre de AL. CLAUSSE (Directrice **SOLEN** – couveuse d'entreprise) pour présenter la stratégie LEADER.
Rencontre bi-nationale de la Coopération avec la Pologne, organisée par LEADER France.
 Rencontre de V. MILLET (Directrice **CCAS de Bourges**) pour présenter la stratégie LEADER.

V- Indemnités des élus

Par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (JO du 27 janvier 2017), l'indice brut terminal servant de base de calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022 (Circulaire de la Préfecture le 8 mars dernier).

Pour tenir compte des remarques de la préfecture demandant aux collectivités de repasser une délibération dans le cas où les délibérations actuelles (Comité Syndical du 3 juillet 2014) font références à l'indice brut terminal 1015 ainsi qu'à des montants en Euros, il est donc obligatoire que la prochaine assemblée délibère à nouveau.

Aussi, il convient de ne viser que l'indice brut terminal de la fonction publique (sans citer l'indice 1022), ainsi évitant de refaire cette délibération à chaque changement.

En fait, celle-ci n'est qu'une formalité et une simple reconduction de ce qui a été voté en 2014 mais en prenant en compte les revalorisations actuelles et futures.

Indemnités de Fonctions Brutes mensuelles du Président et des Vice-Présidents : Revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération intercommunale,
 Vu la Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,
 Vu le Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,
 Vu le Décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation
 Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique
 Vu l'article L. 2123-20 du CGCT relatif aux indemnités de fonctions
 Vu l'article L. 5721-8 et R. 5723-1 relative aux dispositions des articles L. 5211-12 à L. 5211-14 qui sont applicables aux syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions,
 Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges relatif au nombre de Membres du Bureau dont un Président et trois Vice-Présidents,
 Vu les délibérations n°CS/27-05-14/10 Élection du Président, n°CS/27-05-14/11 Élection du 1er Vice-Président, n°CS/27-05-14/12 Élection du 2ème Vice-Président, n°CS/27-05-14/13 Élection du 3ème Vice-Président, n°CS/3 07-14/28 Indemnités des fonctions brutes mensuelles du président et des VP, n°CS/8-10-15/12 Réélection au sein du Bureau - 3ème Vice-Présidente,
 Vu les arrêtés portant délégations de fonctions aux trois Vice-Présidents,

POPULATION	TAUX EN %	
	Président	Vice-président
Moins de 500	2,37	0,95
De 500 à 999	3,35	1,34
De 1 000 à 3 499	6,10	2,33
De 3 500 à 9 999	8,47	3,39
De 10 000 à 19 999	10,83	4,33
De 20 000 à 49 999	12,80	5,12
De 50 000 à 99 999	14,77	5,91
De 100 000 à 199 999	17,72	8,86
Plus de 200 000	18,71	9,35

Les membres du Comité Syndical *sont sollicités* pour reconduire les indemnités du Président et des Vice-Présidents et de fixer le taux du montant de l'indemnité comme suit, en référence au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit :

- **17,72 % pour le Président,**
- **8,86 % pour les Vice-Présidents.**

Comme en juillet 2014, une annexe à cette délibération sera faite afin de donner les informations complémentaires telles que la tranche du nombre d'habitants sur le territoire du Pays, le nom des élus avec leur fonction respective (selon les arrêtés de délégation de fonction), les taux votés etc...

Pas de vote – absence du quorum

VI- **Questions diverses**

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Président indique à l'Assemblée délibérante qu'elle sera de nouveau convoquée pour un Comité Syndical très prochainement puis il clôt la réunion en remerciant à nouveau le Maire et ses conseillers pour leur accueil.